

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :
16 - Cession à la SCI
OYONNAX INVEST
d'une partie de la
parcelle AH 876
située place Vaillant
Couturier

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

Mme Françoise COLLET, rapporteur, expose au Conseil municipal que la Ville d'Oyonnax est propriétaire de la parcelle cadastrée AH 876, d'une superficie de 2 830 m², située entre la rue du Chemin de Fer et la place Vaillant Couturier.

Il s'agit d'un terrain en nature de graviers utilisé comme parking sans aménagement spécifique à proximité de la gare.

La SCI OYONNAX INVEST, propriétaire de la parcelle voisine où se construit l'EHPAD de la « Villa Charlotte », s'est portée acquéreur d'une partie de la parcelle communale soit environ 231 m². L'investisseur prévoit de créer une zone de livraison et de résidentialiser l'établissement.

Un accord est intervenu pour la cession d'une partie de ce terrain au prix de 150 € le m². La superficie exacte sera définie à l'issue de la division parcellaire effectuée par un géomètre expert.

Il est précisé que les frais relatifs à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de France Domaine en date du 29 mars 2024,

Objet :
16 - Cession à la SCI
OYONNAX INVEST
d'une partie de la
parcelle AH 876
située place Vaillant
Couturier

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine, de l'Urbanisme et du Développement Durable,

A l'unanimité,

- Décide de procéder à la cession à la SCI OYONNAX INVEST d'une partie de la parcelle AH 876, au prix de 150 € le m²,
- Précise ici que le transfert de propriété et de jouissance est fixé au jour de l'acte authentique de vente,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte afférent, lequel sera reçu par l'Etude notariale VH 15 pour l'acquéreur et par l'Etude CBJ Notaires pour la Ville d'OYONNAX,
- Ajoute que l'ensemble des frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

